

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC EN PRÉPARATION DU BUDGET 2018

Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec

Association nationale des éditeurs de livres

Février 2018

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

INTRODUCTION

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) regroupe une centaine de maisons d'éditions de livres en français, principalement du Québec, et publiant sous près de 140 marques d'édition. Ces maisons d'édition publient différents types d'ouvrages, du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, le manuel scolaire et scientifique ou le livre d'art. L'ANEL a, au fil des dernières années, assuré par ses activités nationales et internationales un fort rayonnement des auteurs québécois.

En soumettant ce mémoire au ministre des Finances, Carlos Leitão, l'ANEL souhaite que le prochain budget du gouvernement du Québec reconnaisse l'importance du livre et de la lecture dans le développement social et économique du Québec en assurant aux éditeurs une récurrence dans les programmes de soutien et en réinvestissant dans la SODEC.

Plus précisément, l'ANEL désire que la SODEC double l'aide dédiée au Volet 1 *Aide à l'édition et à la promotion*, que les sommes consacrées à l'exportation et au rayonnement du livre soient augmentées et qu'un investissement d'un million de dollars soit consacré à soutenir les éditeurs à relever les défis du numérique et à intégrer les technologies dans leur travail (aide technologique, numérisation, innovation et promotion dans l'environnement numérique, etc.). L'ANEL souhaite également que les démarches des éditeurs pour l'obtention du crédit d'impôt pour l'édition de livre soient facilitées.

Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des réflexions présentées par l'ANEL au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec et au ministère des Relations internationales et de la Francophonie lors des consultations pour le renouvellement de la politique internationale du Québec en 2016 afin d'encourager la vitalité du secteur de l'édition de livres et son rayonnement au Québec et à l'international¹.

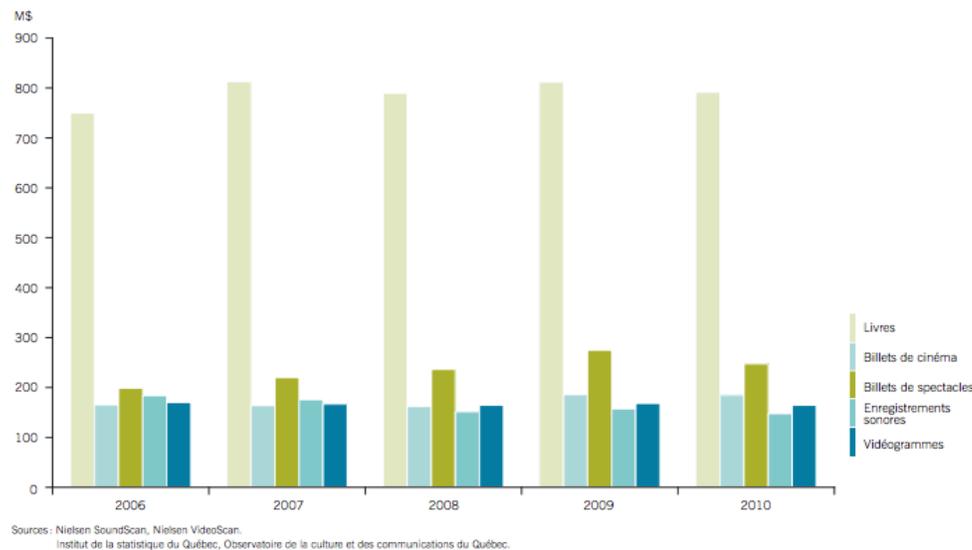
¹ *Promouvoir l'identité et la culture du Québec: enjeux et défis de l'exportation du livre québécois*, Réflexion présentée au ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans le cadre du renouvellement de la politique internationale du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Novembre 2016, http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire-ANEL_Renouvellement-politique-internationale_MRIF_Novembre-2016.pdf.

Mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communications chargé du renouvellement de la politique culturelle du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Avril 2016, http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire_Renouvellement-politique-culturelle_29-avril-2016.pdf. Voir aussi l'allocation de la présidente de l'ANEL, madame Nicole Saint-Jean, devant le ministre de la Culture et des Communications lors du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture, 6 septembre 2017, http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/Presentation_ANEL_Forum-national-de-consultation-sur-le-projet-de-politique-quebecoise-de-la-culture_6-septembre-2017.pdf.

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION

L'édition québécoise est d'une immense vitalité, contemporaine, universelle et variée. Selon une étude de l'Observatoire, de la Culture et des Communications sur les ventes de produits culturels, les ventes de livres représentaient bon an mal an plus de cinq fois les ventes de billets de cinéma et quatre fois les billets de spectacle entre 2006 et 2010 (figure 1)². Quant à la production, environ 6250 livres sont édités chaque année par plus de 300 éditeurs, un volume considérable pour la petitesse du marché québécois. Au prorata de la population du Québec, le volume d'édition est comparable à celui de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Cependant, le retrait graduel du soutien de la SODEC au secteur du livre et du gouvernement du Québec à la SODEC laisse entrevoir à court terme des impacts importants sur la capacité des éditeurs québécois à faire rayonner nos auteurs, tant sur le marché national qu'à l'international.

Figure 1 : Ventes de certains produits culturels, Québec, 2006-2010.
Graphique tiré d'Optique culture (OCCQ), no. 9, septembre 2011



Même si le programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC a connu une faible croissance (5 374 986 \$ en 2012-2013 à 5 639 361 \$ pour 2016-2017), l'ANEL constate que les sommes associées à la production et à la promotion des livres, donc aux éditeurs du Québec (Volet 1 *Aide à l'édition et à la promotion*, Volet 3 *Aide à la traduction*, Volet 8 *Aide à la numérisation*), sont, quant à elles, en baisse depuis 2014-2015 passant de 2 682 787 \$ à 2 223 093 \$³.

² Benoît Allaire, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, « Dix ans de ventes de livres », *Optique culture*, no. 09, septembre 2011, voir la figure 6 Ventes de certains produits culturels, Québec, 2006-2010, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-09.pdf>.

³ Il faut noter que pour l'année 2016-2017, le Volet 8 Aide à la numérisation a été suspendu, ce qui explique l'écart important entre l'année 2014-2015 et 2016-2017. Cependant, cette baisse au soutien aux

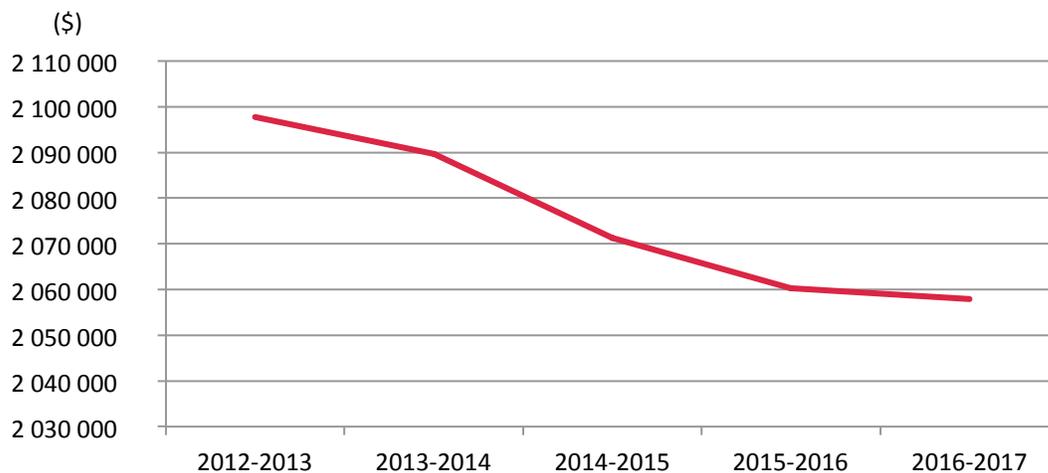
Pour un réinvestissement dans l'aide à l'édition et à la promotion

Le Volet 1 destiné à l'aide à l'édition et à la promotion connaît une baisse constante depuis 2012 (figure 2), alors que le nombre de bénéficiaires a, quant à lui, augmenté (figure 3). Pour l'ANEL, il ne fait aucun doute que cette situation se traduit par une baisse des sommes attribuées à chaque éditeur et donc par une fragilisation des entreprises.

Considérant que le Volet 1 du programme a pour objectif de contribuer à l'essor des maisons d'édition québécoises en soutenant leurs activités de développement, d'édition et de diffusion; en soutenant l'édition, la réédition et la réimpression de catégories d'ouvrages à fort contenu culturel et en s'assurant d'accroître la visibilité et de développer la mise en marché des ouvrages d'auteurs québécois en soutenant les activités de promotion de ceux-ci sur le marché québécois⁴, comment atteindre ces objectifs si le financement dédié à ce volet est passé de 2 097 798 \$ pour 113 participants en 2012-2013 à 2 057 901 pour 124 participants en 2016-2017?

L'ANEL demande donc à la SODEC de doubler les sommes attribuées au Volet 1 en 2016-2017 qui s'élevait à 2 057 901 \$ pour permettre aux éditeurs de s'adapter aux nouveaux modes de production et de commercialisation.

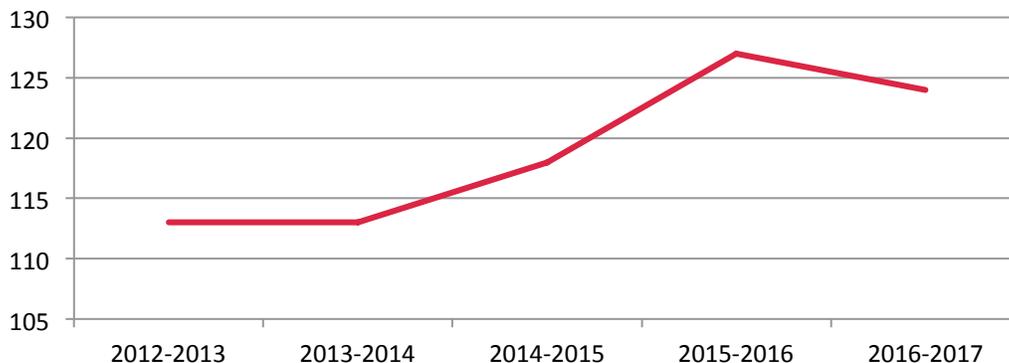
Figure 2 : Évolution des sommes dédiées au Volet 1 Aide à l'édition et à la promotion du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC pour les années 2012 à 2017



éditeurs était déjà présente entre 2014-2015 et 2015-2016 avec un écart de 52 316\$. Tous les chiffres faisant référence à la SODEC sont issus des rapports annuels de la SODEC.

⁴ Voir la description du Volet 1 dans le programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition, <http://www.sodec.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/livre/aide-financiere-2/entreprise-du-livre-et-de-l'edition/>.

Figure 3 : Nombre de participants au Volet 1 Aide à l'édition et à la promotion du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC pour les années 2012 à 2017.



Pour un investissement récurrent en numérique afin de soutenir les nouvelles formes de création littéraire et assurer la diffusion des livres québécois auprès des lecteurs d'ici et d'ailleurs.

Aujourd'hui, le numérique et les technologies posent des défis multiples dans tous les secteurs économiques du Québec. La Stratégie numérique du gouvernement du Québec s'inscrit d'ailleurs dans cette volonté d'aider les différents secteurs économiques à trouver les modèles et identifier les bonnes pratiques pour les relever et devenir encore plus dynamiques.

Pour le secteur du livre, lorsque nous parlons de numérique le lien avec le développement du livre numérique (livrel) et ses développements se fait immédiatement. En effet, les éditeurs québécois sont reconnus internationalement pour leur initiative dans le développement de la lecture numérique avec la création de l'agrégateur ANEL-De Marque et le développement du prêt numérique en bibliothèque. Ces succès permettent aujourd'hui aux éditeurs d'être présents dans le marché du livre numérique au Québec et à l'étranger. Toutefois, le numérique dans le secteur du livre soulève beaucoup plus de questions. Comment soutenir l'innovation et le développement des nouvelles formes littéraires (multimédia)? Comment revoir le modèle économique du livre numérique en tenant compte des nouveaux acteurs? Comment relever le défi de la découvrabilité pour les livres numériques, mais surtout les livres papier sur le Web et les plateformes comme Amazon, Apple, Kobo-Rakuten, etc. ? Comment rejoindre les lecteurs?

Dans cet environnement où les frontières entre les industries culturelles se superposent et où l'édition traditionnelle doit assurer sa visibilité dans la multiplication des produits culturels disponibles sur Internet, il est urgent que la SODEC soutienne les éditeurs en leur assurant une récurrence dans l'aide, mais également les sommes nécessaires au développement de solutions innovantes pour relever les défis qu'amènent le numérique et les technologies.

Tout comme pour le Volet 1, le volet consacré à l'aide à la numérisation (Volet 8) du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition connaissait lui aussi une baisse au cours des deux dernières années passant de 475 236 \$ (2014-2015) à 397 235 \$ (2015-2016) pour être suspendu l'année d'après. Malgré la présence d'un programme d'aide aux entreprises pour des activités de production interactive, rappelons que ce programme est un programme pilote qui s'étale sur deux ans. Une stratégie à long terme pour soutenir les éditeurs devrait être envisagée par le gouvernement du Québec et un investissement de 1 000 000 \$ permettrait d'assurer le développement de ce secteur et le rayonnement de notre production littéraire à l'étranger.

Pour un investissement accru dans l'exportation et le rayonnement du livre à l'international

L'exportation du livre québécois constitue l'un des principaux champs d'action de l'ANEL⁵. Faire connaître la production littéraire québécoise sur les marchés étrangers permet non seulement de positionner le Québec dans le monde littéraire à l'international, mais aussi d'augmenter les ventes (ventes physiques et ventes de droits). L'actuelle décennie aura permis à la littérature québécoise d'être à l'honneur dans les grandes capitales de la Francophonie que sont Paris, Bruxelles et Genève.⁶ Elle aura aussi été présente dans des manifestations en Haïti, au Maroc, en Tunisie, en Algérie et au Liban.

Avec une population d'un peu plus de huit millions de personnes, dont 79 % ont le français comme langue maternelle, établissant du coup le marché à quelque 6,3 millions de personnes, et considérant le faible niveau de littératie de la population québécoise ainsi que la forte présence de la littérature étrangère qui s'accapare plus de 50 % du marché global du livre, il n'est pas surprenant que l'exportation soit un débouché majeur pour les éditeurs québécois.

Pour y faire face, il est important que le gouvernement du Québec, principalement par l'entremise de la SODEC, mais également du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, reconnaisse la spécificité de l'édition québécoise et que ces ministères investissent plus de ressources pour soutenir les actions de diffusion et de promotion des éditeurs. Dans un contexte de mondialisation, le livre québécois devra trouver sa place sur les nouveaux grands marchés que représentent les plateformes numériques de ventes comme Amazon ou simplement au sein de la production littéraire issue de la francophonie.

⁵ Pour en savoir plus sur l'édition québécoise et l'exportation de la production littéraire québécoise, consultez le site de Québec Édition et le catalogue répertoriant l'ensemble des éditeurs actifs sur la scène internationale à l'adresse suivante <http://quebecedition.qc.ca/>.

⁶ Québec invité d'honneur à la Foire du livre de Bruxelles (2015), à la Fête de la BD à Bruxelles (2016) au Salon du livre et de la presse de Genève (2017) et au Marché de la poésie de Paris (2018). La Ville de Montréal à l'honneur à la Foire du livre de Bruxelles (2017).

Pour ce volet, l'ANEL recommande au ministère des Finances de soutenir les éditeurs dans leurs efforts de promotion et dans la participation du Québec à des événements d'envergure comme les Salons et les Foires du livre en doublant le montant investi en 2016-2017 par la SODEC dédié au secteur du livre pour le *Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel*. Précisons que ce programme a connu une baisse de près de 2 M\$ entre 2009 et 2017 et, spécifiquement pour le secteur du livre et de l'édition spécialisée, de 913 824 \$. Alors que Francfort 2020⁷, où le Canada y sera l'invité d'honneur, arrive à grands pas et que les dernières données de Patrimoine canadien sur les ventes à l'export montrent que les ventes des éditeurs francophones ont augmenté de 50 %, un soutien de la part du gouvernement du Québec serait cohérent.

RÉVISION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES

Ces dernières années, des discussions ont eu lieu entre l'ANEL, la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications en vue de proposer des mesures d'allègement au crédit d'impôt dédié à la production de livres. Au moment d'écrire ces lignes, les éditeurs attendent toujours des énoncés précis à ce sujet. Rappelons que cette simplification du crédit d'impôt était l'une des mesures du Plan d'action sur le livre (mesure 5) dévoilé en avril 2015. Dans ce contexte, l'ANEL demande que la réflexion se complète afin de s'assurer que plus d'éditeurs se prévalent du *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*.

Soutenir le *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*, c'est soutenir l'économie du Québec

En simplifiant le programme de crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, en place depuis 2000, le gouvernement du Québec s'assurerait de soutenir une production littéraire riche, mais également de stimuler l'économie québécoise en incitant ses bénéficiaires à éditer, produire et fabriquer leurs livres par des entreprises et des travailleurs québécois.

Dans une étude publiée par la SODEC en 2006⁸, laquelle analysait les données des éditeurs ayant déposé une demande au programme de crédit d'impôt au cours de la période de 2000 à 2005, on stipule que 47 % de toutes les dépenses de production des éditeurs sont des dépenses en main d'œuvre québécoise. Or, selon les données de

⁷ La Foire de Francfort est la plus grande manifestation du livre sur la planète. Cette foire de droits réunit des participants de tous les continents. Une invitation d'honneur à cette Foire se traduit par une croissance remarquable dans l'exportation et le rayonnement non seulement du livre et des auteurs du pays invité, mais de toutes les disciplines culturelles pendant toute l'année précédant l'événement (mi-octobre).

⁸ SODEC, *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec*, Décembre 2006, <http://www.sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/06/bilancireditionfinal12006.pdf>.

l'OCCQ de 2000-2001, le total des frais de production des éditeurs québécois s'élevait à près de 200 M\$⁹, ce qui nous permet d'estimer la contribution de l'industrie québécoise du livre, et ce uniquement en matière de production (ce qui exclue notamment activités administratives, de diffusion et de communication) à près de 100 M\$ annuellement.

Outre l'important impact indirect que constitue la contribution de l'industrie de l'édition au développement de l'économie québécoise par l'investissement de sa production et de sa fabrication au Québec, ce crédit d'impôt permet également aux éditeurs de réduire leurs coûts de production, ce qui se traduit par un maintien des prix publics concurrentiels devant l'importante concurrence étrangère et une offre de la production québécoise sur les marchés étrangers aussi à des prix concurrentiels.

⁹ *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2004,
http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/etat_livre2004.pdf.

EN CONCLUSION

À l'aube du dévoilement des actions privilégiées dans la Politique culturelle du Québec, il nous apparaît pertinent de rappeler les engagements passés du gouvernement du Québec pour le rayonnement de notre culture nationale. Et à ce titre, le livre est l'agent de diffusion par excellence de cette culture. Il est de plus un pivot central de notre système d'éducation. Les efforts consentis par les éditeurs de livre de chez nous depuis cinquante ans et la place que ces efforts leur ont permis d'occuper, alors que leurs parts du marché domestique frôlent désormais les 50 % (ils étaient de moins de 15 % dans les années 1970), tout cela mérite une reconnaissance plus que symbolique de la part de l'État québécois. Maintenant que le Québec a atteint un équilibre moins précaire de ses finances publiques, il est temps de réinvestir dans le livre et dans ses créateurs. Le livre n'est pas un luxe, c'est un incontournable outil de santé collective.